

# Laissons la parole à ...

**Christophe ZANIEWSKI**

Directeur des Opérations et du Service Clients

AIIG Europe Limited France

L'ensemble des équipes **AIIG Europe Limited** est animé par la volonté d'améliorer continuellement notre qualité de service et notre relation Courtier.

Notre adhésion en décembre 2015 à la plateforme **EDICourtage 2.0** est au cœur de notre stratégie digitale qui vise à simplifier nos modes de gestion des contrats et sinistres.

Si la technicité reconnue de nos équipes est un des arguments majeurs de choix de notre compagnie, nos principaux Courtiers et Clients conditionnent en effet de plus en plus leurs décisions de partenariat et de souscription en fonction de la capacité des acteurs du marché à automatiser leurs échanges de données.

La dématérialisation de la chaîne de gestion des pièces comptables et contractuelles est ainsi depuis plus d'un an une de nos priorités. La mise en place d'échanges de données sur les messages « **500 - Emission des primes** » et « **502 - Règlement des primes** » s'inscrit dans le prolongement de notre initiative « 100% e-mail » pour l'envoi de nos attestations, relevés de prime, contrats et avenants.

« la plateforme **EDICourtage 2.0** est au cœur de notre stratégie digitale »

Afin de faciliter la gestion des signatures de pièces pour nos Courtiers et Clients, nous acceptons également de recevoir uniquement une version signée et numérisée des contrats. Cette approche nous permet, ainsi qu'à nos partenaires Courtiers, de gagner en efficacité opérationnelle, de réduire significativement nos délais de traitement et d'en améliorer la traçabilité.



Depuis 6 mois, nous avons échangé plus de 1.000 messages sur la plateforme **EDICourtage 2.0** et continuons de nous rapprocher de nos partenaires Courtiers adhérents à **EDICourtage 2.0** pour tripler ce volume d'ici la fin d'année. Au regard des nombreuses demandes que nous avons reçues, notre montée en puissance s'étalera jusqu'à fin 2017. Nous prévoyons par ailleurs d'étendre progressivement nos échanges de données aux messages « **504 - Préavis de mise en demeure** » ou « **4DI - Déclarations de parc auto** ».

Mais nous ne souhaitons pas nous arrêter là et allons travailler sur l'échange de documents via une plateforme d'envoi ou de stockage dédiée, en remplacement de l'envoi d'e-mail. Le passage d'un mode de gestion des signatures « dématérialisées » à la « signature électronique » représente également une opportunité que nous souhaitons exploiter. Nous allons ainsi nous associer aux travaux en cours sur ces sujets au sein de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurance (CSCA).

*Christophe ZANIEWSKI*